



## **Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le 24 février à 19 h 00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

### **Etaient Présents :**

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Adjointes au Maire.

Madame BERTRAND Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Monsieur ROBERT Léon, Madame COIRIER Marie-Paule, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Madame Tiffany LABARSOUQUE  
Mme BANBUCK Annie, Madame SUREAU Laurence, Monsieur NAULEAU Loïc, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Monsieur BARBIER Pierre, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Monsieur CHARPENTIER Arnaud ayant donné pouvoir à Monsieur PERRIER  
Monsieur LESAGE Denis ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à Mme RECULEAU

### **Absents excusés :**

Monsieur CAILLET Guy  
Madame CONSTANTIN Nicole  
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Madame LABARSOUQUE est désignée comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Joseph MARTIN, Maire de Sainte Hermine décédé le 3 février 2020.**  
**Le Procès-verbal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.**  
**Monsieur le Maire donne en information les décisions D106 à D114-2019 et D001 à D012-2020.**  
**et les DIA du mois de janvier 2020.**

#### **C052.01 - Subvention pour la restauration de façade**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** la subvention suivante :

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>
SCI MAMI MARTHE	52 rue Georges Clémenceau	882,56 €
<b>TOTAL :</b>		<b>882,56 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

#### **C052.02 - Acompte de la subvention 2020 au Comité de la Foire Exposition**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ATTRIBUE** un acompte de subvention de 22 000 € pour l'exercice **2020**,  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif **2020**.

#### **C052.03 - Acquisition d'un bien immobilier - Parcelles AO n°241, 771 et 772 - sis 2 Avenue Emile Beaussire 85400 Luçon**

Monsieur Arnaud Charpentier ne prenant pas part au vote,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 CONTRE,  
**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AO n°241, 771 et 772, d'une contenance de 3363 m<sup>2</sup> pour un montant de sept cent soixante-dix mille huit cent vingt-quatre euros (770 824€),  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la conclusion de cette acquisition.

#### **C052.04 - Cession au Département de la Vendée de la parcelle cadastrée AM 813 suite à l'exercice du droit de priorité par la commune de Luçon sur cette dernière**

Monsieur Arnaud Charpentier ne prenant pas part au vote,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la cession, au Département de la Vendée, de la parcelle cadastrée AM 813 pour un montant d'un euro (1,00 €),  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ainsi que tout document utile et nécessaire pour rendre la vente pure et parfaite.

#### **C052.05 - Exonération temporaire des droits de place aux halles pour raison médicale – Madame GRÉGOIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** l'exonération de la redevance d'occupation au marché couvert pour le premier trimestre 2020 d'un montant de 316,25 €.

**C052.06 - Destruction de nids de frelons asiatiques - Participation financière – Exercice 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la participation financière de la Commune à la destruction de nids de frelons asiatiques au-delà de 60 € pour l'exercice 2020,  
**VALIDE** la procédure ci-dessus indiquée de mandater la facture en totalité puis d'émettre un titre de recette à l'égard de l'administré d'un montant de 60 €.

**C052.07 – Convention de gestion pour l'ouverture et la fermeture au public du hall des voyageurs de la gare de Luçon**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. Daniel GACHET, Adjoint au Maire, à signer la convention avec la SNCF et tous les documents afférents à ce dossier

**C052.08 - Accessibilité : Rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

Le Conseil Municipal,  
**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

**C052.09 - Cession à la Communauté de communes Sud Vendée Littoral de la parcelle cadastrée D 359 suite à l'exercice du droit de la préemption par la commune de Luçon sur cette dernière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la cession, à la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, de la parcelle cadastrée D 359 pour un montant de 131 000€ (cent-trente-et-un-mille euros).  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ainsi que tout document utile et nécessaire pour rendre la vente pure et parfaite.

**C052.10 - Constitution d'une servitude de passage à pied, au profit de Monsieur Jean-Philippe Bonneau, entre la maison du cimetière et le cimetière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**CONSENT** une servitude de passage à pied au profit de Monsieur Jean-Philippe Bonneau  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C052.11 – Fusion entre l'élémentaire et la maternelle Jean Moulin pour une école primaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**DECIDE** de la fusion des écoles élémentaire et maternelle en une école primaire Jean Moulin.

**C052.12 - Création de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections municipales (I.F.C.E.) des 15 et 22 mars 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**INSTITUE** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 selon les modalités sus définies.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion de ces journées d'élection et à signer les arrêtés correspondants.

**DIT** que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

**C052.13 – Convention de partenariat entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et la Ville de Luçon – Programme Littérature Jeunesse Semaine du Livre Jeunesse et Résidence d'auteurs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et la Ville de Luçon établie du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les autres documents y afférent,

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget en cours.

**La séance est levée à 19 h 55.**

*Pour extrait conforme*  
**Pierre-Guy PERRIER**  
*Maire de Luçon.*  
*Publié et Affiché*  
*Le 26 février 2020*